

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCECHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, Danièle DUFAU, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN
Melle Valérie ANDIAZABAL à Melle Danièle DUFAU
Mme Agnès GIACOMETTI à M. Pierre TETEVIDE

Absent : M. Jean TELLECHEA

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Cession de la voie et des réseaux du lotissement Rodrigo

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de Monsieur MASSÉ, représentant les propriétaires du Lotissement Rodrigo, qui souhaite céder gratuitement à la commune la voie et les réseaux du lotissement, cadastrés Section BA n°198, pour une surface de 964 m².

Les services techniques municipaux ont pu constater que la voirie du lotissement avait été remise en état par un revêtement bicouche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession gratuite de la voie et des réseaux du lotissement RODRIGO, cadastrés Section BA n°198 pour une surface de 964 m²
- DONNE pouvoir à Madame le Maire à effet de :
 - Procéder à l'enquête publique prévue par décret 76-921 du 8 octobre 1976 en ce qui concerne le classement de la voie dans le domaine public
 - Signer et effectuer toutes les formalités concernant cette enquête

.../...

Suite délibération du 22 juin 2009 : Cession de la voie et des réseaux du lotissement Rodrigo

- CHARGE l'étude de Maîtres GOGUET-PERRET-ERTAURAN-PAOLI, Notaires associés à Saint Jean de Luz, en collaboration avec l'Etude de Maîtres LARRALDE – FAGOAGA – COUSTOU – SALHA, de la rédaction de l'acte correspondant
- HABILITE Madame le Maire à signer cet acte et toutes les pièces afférentes à ce dossier
- RAPPELLE que les frais de Notaire se rapportant à cette affaire seront à la charge exclusive des co-lotis du lotissement Rodrigo

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :